



IUCN
Rue Mauverney 28
1196 Gland
Switzerland
Tel. +41 22 999 0000
Fax +41 22 999 0002
www.iucn.org

S. Exc. Mr Laurent Stefanini
Ambassadeur, Délégué permanent
Délégation permanente de la République française auprès
de l'UNESCO
Maison de l'UNESCO
Bureau M8.14
1, rue Miollis
75732 Paris Cedex 15

20 décembre 2018

Mission d'évaluation des Terres et mers australes françaises – site proposé pour inscription sur la liste du patrimoine mondial

Rapport intérimaire de l'évaluation de l'IUCN et demande d'informations complémentaires

Monsieur l'Ambassadeur,

Suite à la proposition mentionnée ci-dessus, je vous écris pour vous informer des progrès de l'évaluation de l'IUCN. Comme indiqué lors des précédentes correspondances, l'IUCN cherche à développer et maintenir le dialogue avec les États Parties tout au long du processus d'évaluation. Conformément aux Orientations (paragraphe 149 et Annexe 6 - *Procédure d'évaluation des Organisations consultatives pour les propositions d'inscription*), cette lettre fournit également un court rapport intérimaire décrivant le statut et les problèmes éventuels liés aux évaluations, qui doit être envoyé par l'IUCN avant le 31 Janvier 2019.

La mission d'évaluation technique du programme du Patrimoine mondial de l'IUCN des Terres et mers australes françaises s'est déroulée du 30 octobre au 30 novembre 2018 et a été conduite par les Drs Strahm et Saloma. Les évaluateurs ont fortement apprécié le soutien et la collaboration des services de l'État Partie au cours de la préparation et du déroulement de la mission, en métropole et dans les îles, ainsi que votre accueil chaleureux tout au long de la mission. Nous vous serions reconnaissants de bien vouloir transmettre nos remerciements aux représentants officiels, scientifiques et contributeurs qui ont assisté les experts dans leur mission.

Le Panel du Patrimoine mondial de l'IUCN est en cours d'examiner les propositions d'inscription des biens naturels et mixtes et des paysages culturels. Ce processus prendra fin en mars/avril 2019, à la suite duquel le rapport d'évaluation technique de l'IUCN sera distribué au Centre du patrimoine mondial de l'UNESCO. Lors de sa première réunion la semaine du 3 décembre dernier, le Panel de l'IUCN a examiné en détail chaque dossier de candidature, rapports de mission et consultations externes, ainsi que d'autres références concernant les biens proposés pour inscription.

Le Panel a grandement apprécié les efforts fournis en ce qui concerne la proposition qui a été préparée, et va discuter de ce dossier lors de la deuxième réunion du Panel qui se tiendra en mars 2019. A ce stade, le Panel a noté quelques points où une information supplémentaire est nécessaire, et nous serions reconnaissants à l'État Partie de répondre aux points suivants:

- 1) Est-ce que l'État Partie pourrait nous indiquer les plans et actions prévues afin de prévenir une augmentation du tourisme dans le bien proposé ;
- 2) Est-ce que l'État Partie pourrait fournir une liste complète indiquant quelles espèces exotiques et invasives se trouvent sur quelles îles du bien proposé, et en incluant des détails complets sur les programmes d'éradication passés, actuels et prévus ;
- 3) La mission a été informée de la réaction des scientifiques travaillant dans le bien proposé concernant les déclins récemment signalés dans les populations de manchots royaux, qui pourraient être attribués aux impacts du changement climatique (Weimerskirch, H., Le Bouard, F., Ryan, P.G. and Bost, C.A. (2018). Massive decline of the world's largest king penguin colony at Ile aux Cochons, Crozet. *Antarctic Science* 30(4): 236-242). L'État Partie est invité à fournir des informations

complémentaires sur cette question, en termes d'évaluation de la situation et de plans d'action et de gestion.

- 4) Le dossier de proposition indique que le bien proposé fait 67 296 900 hectares, mais en additionnant les surfaces des trois éléments (voir tableau dans le résumé analytique et dans le chapitre « Identification du bien ») nous obtenons un total de 67 297 900 ; est-ce que l'État Partie pourrait donc confirmer la taille du bien exacte, qui servirait de base lors d'une éventuelle inscription.

Une réponse prochaine à ces questions et d'ici le **28 février 2019 au plus tard** nous obligerait afin de faciliter au mieux le processus d'évaluation en cours, conformément au paragraphe 148 des Orientations devant guider la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial. Nous attirons respectueusement votre attention sur le fait que toute information parvenue aux Organisations consultatives au-delà de cette date ne pourra pas être prise en considération dans l'évaluation. Il est également important de prendre note que l'UICN étudiera avec attention les informations complémentaires qui lui seront adressées dans les délais mais ne pourra évaluer une proposition totalement révisée ou fondée sur des changements majeurs à la proposition initiale, ou encore basée sur des informations trop nombreuses. Nous invitons donc l'État Partie à adresser une réponse concise portant sur les seuls points mentionnés ci-dessus.

Les informations complémentaires doivent officiellement être adressées en deux exemplaires au Centre du patrimoine mondial de l'UNESCO pour être enregistrées dans la proposition originale. Nous vous saurions gré d'adresser également copie de ces informations par voie électronique à la fois au Centre du patrimoine mondial de l'UNESCO (a.balsamo@unesco.org) et au siège de l'UICN (christelle.perruchoud@iucn.org).

L'UICN formulera sa recommandation finale en tenant compte de votre réponse ; elle l'adressera au Comité du patrimoine mondial lequel se réunira du 30 juin au 10 juillet en Azerbaïdjan.

Dans le but d'assurer la pleine transparence et le meilleur dialogue entre les acteurs au cours du processus d'évaluation, l'UICN serait heureuse de répondre à toutes les questions que vous pourriez soulever concernant leurs interventions au titre de la Convention du patrimoine mondial, y compris ceux mentionnés ci-dessus. Nous nous tenons à votre disposition pour échanger avec vous par voie téléphonique ou réunion Skype. Vous-même ou vos représentants êtes également les bienvenus au siège de l'UICN, en Suisse, si vous le souhaitez, afin d'approfondir nos échanges sur la présente proposition et sur toute autre question.

Veuillez également noter que, à compter du 1er janvier 2019, les dispositions relatives au Patrimoine mondial de l'UICN seront modifiées et que Peter Shadie assumera le rôle de directeur du Programme du patrimoine mondial pour 2019-2020, et que je me chargerai d'une nouvelle mission à l'UICN. Peter Shadie sera disponible pour toute discussion requise sur cette lettre ou pour toute autre question relative à l'évaluation de l'UICN du bien proposé.

N'hésitez donc pas à contacter à cette fin Mme Christelle Perruchoud, Chargée des Evaluations et des Opérations du Programme du patrimoine mondial de l'UICN (Tel: +41 22 999 0358; Fax: +41 22 999 0002; Email: christelle.perruchoud@iucn.org).

Permettez-nous de vous réitérer nos remerciements pour votre soutien à la Convention du patrimoine mondial et pour l'organisation de la récente mission d'évaluation. L'UICN se réjouit de votre aimable coopération et de recevoir prochainement votre réponse.

Dans cette attente, nous vous prions d'agréer, Monsieur l'Ambassadeur, l'expression de toute notre considération.

Tim Badman
Directeur du Programme du Patrimoine Mondial



Cc. Commission Nationale de France pour l'UNESCO, M. Alexandre Navarro, Secrétaire Général
Centre du Patrimoine Mondial de l'UNESCO, Mme Isabelle Anatole-Gabriel et M. Alessandro Balsamo
Bureau régional pour l'Europe de l'UICN, M. Luc Bas, Directeur
Comité Français de l'UICN, M. Thierry Lefebvre